

**DA 008 – 26.03**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 28 avril 2026**

relative à un

**CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'085'000.00 TTC DESTINE A L'ACHAT DE LA PARCELLE 5088 DE VERNIER ET AUX TRAVAUX INHERENTS A LA MISE EN EXPLOITATION DU BATIMENT**

Vu les discussions intervenues entre la Commune de Vernier et La Poste ;

vu l'exposé des motifs ;

vu l'acte de promesse de vente et d'achat par la Poste Immobilier SA à la Ville de Vernier signé par les parties le 20 janvier 2026 par-devant Me Sandrine CHATELANAT, notaire à Genève ;

vu le projet d'acte notarié établi par Me Sandrine CHATELANAT, notaire à Genève ;

vu le but d'utilité publique des opérations foncières envisagées, le bâtiment acheté étant destiné à accueillir une Maison de quartier ;

vu les articles 30, 48 let. m, et 50 de la loi sur l'administration des communes (LAC – rsGE B 6 05), du 13 avril 1984 ;

vu l'article 65A, aliéna 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC – rsGE B 6 05.01), du 26 avril 2017 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 26 OUI et 9 abstentions (majorité qualifiée),

**décide**

- 1 d'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle 5088 de Vernier, sise rue du Village 16, 1214, d'une surface de 3'312 m<sup>2</sup>, propriété de POST IMMOBILIER AG (POSTE IMMOBILIER SA) (POSTA IMMOBILI SA) (POST REAL ESTATE Ltd), pour un montant de CHF 3'700'000.00, pour la verser à son domaine privé communal, selon le projet d'acte notarié établi par Me Sandrine CHATELANAT ;
- 2 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 4'085'000.00 en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
  - a) un montant de CHF 3'700'000.00 pour l'acquisition de la parcelle 5088 de Vernier,
  - b) un montant de CHF 250'000.00 pour les travaux inhérents à la mise en exploitation du bâtiment,
  - c) un montant de CHF 135'000.00 pour les frais d'acte et autres droits, selon devis établi le 16 juin 2025 par Me Sandrine CHATELANAT ;

- 3 de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 4 d'amortir la dépense nette de CHF 4'085'000.00 au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n°34.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026 ;
- 5 de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci ;
- 6 de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

